



# NOTE DE POSITIONNEMENT

**Face à des financements  
insuffisants, défendre la  
pérennité des  
mouvements féministes  
en France et dans la  
région nord africaine.**

# **NOTE DE POSITIONNEMENT**

**Face à des financements  
insuffisants, défendre la  
pérennité des mouvements  
féministes en France et  
dans la région nord  
africaine.**





---

En 1995, la Conférence mondiale sur les femmes ouvrait un horizon d'espoirs et d'engagements concrets pour l'égalité. Trente ans plus tard, ces promesses restent largement lettre morte. Les droits reculent tandis que les crises se multiplient, frappant en premier lieu les femmes, déjà les plus exposées aux violences et aux discriminations.

En Afrique du Nord, les associations féministes tirent la sonnette d'alarme. Elles protègent les femmes et les filles, accompagnent les communautés vulnérables et développent réponses adaptées aux situations locales. Pourtant, leurs moyens demeurent limités et leur rôle souvent relégué au second plan par des politiques publiques qui peinent à reconnaître la valeur de leur expertise. Elles évoluent dans un environnement de plus en plus contraint, où la législation tend à restreindre ou à stigmatiser le recours à des financements étrangers, tandis que les exigences des bailleurs reposent sur des cadres et des procédures inadaptés à leurs réalités.

Dans ce contexte, l'Alliance féministe maghrébine structure son action autour de trois priorités : repenser les cadres politiques nationaux pour assurer un soutien durable aux associations féministes, décoloniser l'aide publique au développement française et européenne afin de soutenir directement les luttes féministes et intersectionnelles, et renforcer l'efficacité des financements féministes face aux crises en Afrique du Nord. Ces priorités sont portées par des organisations féministes de 7 pays du Maghreb et du Moyen Orient, qui s'associent pour rendre visibles les obstacles structurels et documenter les réalités quotidiennes qui entravent l'action associative féministe. À cette fin, un questionnaire a été diffusé auprès

de plus d'une cinquantaine d'organisations féministes et féminines, offrant un aperçu inédit et représentatif de leurs réalités. Ces données ont été croisées avec des entretiens et échanges menés auprès de militantes et de responsables d'organisations, permettant de mettre en lumière la réalité du terrain. Cette démarche confirme ce que de nombreuses voix féministes dénoncent depuis des années : celles et ceux qui portent quotidiennement les luttes pour les droits des femmes et l'égalité restent structurellement sous-financés et doivent souvent fonctionner dans des conditions de précarité permanente, malgré l'importance cruciale de leur rôle dans la société.

La contraction des financements internationaux, le retrait annoncé de bailleurs majeurs et la multiplication de cadres nationaux répressifs aggravent ces vulnérabilités. Sans une refondation des modes de financement et une reconnaissance institutionnelle réelle, les mouvements féministes risquent d'être confinés à la marge, voire réduits au silence, alors qu'ils sont indispensables à la défense des droits et à la construction de sociétés plus justes.

Reconnaître, soutenir et financer durablement les organisations féministes n'est pas une option, il s'agit d'une condition pour que l'égalité devienne enfin une réalité.





# **REPENSER LES CADRES NATIONAUX POUR SOUTENIR DURABLEMENT L'ACTION DES ASSOCIATIONS FÉMINISTES**

Dans la région nord africaine comme en France, les associations féministes constituent des actrices essentielles de l'intérêt général : elles luttent contre les violences, défendent l'accès aux droits et accompagnent les femmes les plus précarisées. Pourtant, elles demeurent sous-financées, soumises à des cadres juridiques contraignants et à des mécanismes de distribution opaques. **Les procédures administratives lourdes, les délais de décaissement irréguliers et l'absence de financements pérennes entravent la continuité de leurs actions**, et renforcent la dépendance des associations nord-africaines à des financements internationaux précaires.

Les cadres légaux et administratifs nationaux, censés garantir la transparence du secteur associatif, tendent au contraire à restreindre l'autonomie des organisations et à limiter l'expression des voix critiques. En Égypte, la loi 149/2019 place l'ensemble de l'activité associative sous un contrôle sécuritaire strict puisque toute réception de financement étranger doit être autorisée par les autorités. Les associations abordant des sujets jugés sensibles, comme les droits humains ou l'égalité de genre, risquent des sanctions pour atteinte à « l'ordre public » ou à la « moralité ». En Libye, la Commission de la société civile peut à tout moment geler les fonds ou dissoudre une structure, tandis que la loi n° 19/2001, héritée du régime de Mouammar Kadhafi, reste utilisée pour réprimer les organisations indépendantes. L'interdiction du mot « genre » prononcée par la Maison de la Fatwa en 2023 a même contraint plusieurs associations à modifier leur nom ou leurs objectifs. En Tunisie, la norme comptable 45, censée adapter le système comptable des entreprises au secteur associatif, reste difficilement transposable dans la pratique.

Son application rigide, combinée à l'absence d'un manuel procédural clair, ouvre la voie à des interprétations divergentes et expose les responsables associatifs à des sanctions pour non-conformité. Le pouvoir discrétionnaire de la Banque centrale, qui peut bloquer des financements étrangers jugés contraires aux politiques de l'État, notamment en matière migratoire, accentue cette insécurité. À cela s'ajoute un projet de réforme du décret-loi de 2011, susceptible de restreindre davantage l'accès aux financements étrangers, pourtant vitaux pour les associations féministes. Les changements ministériels fréquents compliquent encore les relations avec les autorités et perturbent la continuité des programmes. Au Maroc, les exigences comptables et fiscales, souvent disproportionnées par rapport aux capacités des petites structures, fragilisent leur fonctionnement malgré une hausse apparente des subventions publiques. En France, la « loi séparatisme » de 2021 a introduit le Contrat d'Engagement Republicain, devenu dans certaines collectivités un outil de pression politique sur les associations jugées trop militantes. Dans un contexte de sous-financement chronique des politiques publiques pour l'égalité et la lutte contre les violences basées sur le genre, ce dispositif renforce le climat de méfiance et d'autocensure.

Dans l'ensemble, cet enchevêtrement réglementaire crée une insécurité juridique et financière particulièrement forte pour les associations féministes. En transformant le financement en instrument de contrôle politique, ces dispositifs compromettent la continuité des programmes, fragilisent les alliances transnationales et contraignent les mouvements féministes à des compromis, au détriment de l'égalité et de la justice sociale.



**LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LOURDES, LES DÉLAIS DE DÉCAISSEMENT IRRÉGULIERS ET L'ABSENCE DE FINANCEMENTS PÉRENNES ENTRAVENT LA CONTINUITÉ DE LEURS ACTIONS, RENFORÇANT LEUR DÉPENDANCE À DES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX PRÉCAIRES.**





Au-delà des lois, l'accès aux subventions publiques se heurte à des pratiques institutionnelles qui creusent les inégalités. **Les financements sont distribués de manière fragmentée, centralisée et opaque, avec une forte dépendance au pouvoir discrétionnaire des autorités.** Les charges administratives (bilans certifiés, justificatifs fiscaux, appels à projets complexes) excluent de fait de nombreuses associations locales et rurales. L'instabilité des décaissements constitue un frein majeur puisque les retards chroniques compromettent la planification des actions, la continuité des services et la rémunération des équipes. Dans plusieurs pays, ces contraintes s'ajoutent à des pressions

politiques explicites : surveillance sécuritaire en Égypte et en Libye, menaces publiques de retrait de financements en France, ou encore instrumentalisation des réformes pour restreindre l'espace civique en Tunisie<sup>1</sup>.

Ces dynamiques renforcent la dépendance structurelle des associations féministes de la région vis-à-vis des bailleurs internationaux. Or, ces financements, bien qu'indispensables, restent instables et soumis à des logiques de résultats peu adaptées aux réalités locales. Ce cumul barrières administratives et politiques affaiblit durablement les mouvements féministes et limite leur capacité à transformer les politiques publiques.

D'après notre enquête disséminée dans la région nord-africaine :



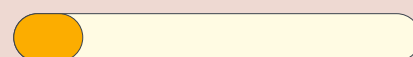
45,5%

**des organisations féministes**  
interrogées n'ont jamais eu accès  
à un financement public.



91%

estiment que leur accès aux  
financements publics est **très**  
**limité voire inexistant.**

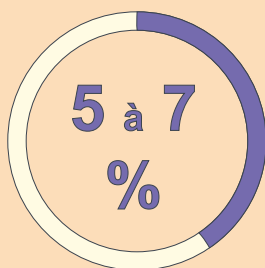


seules 16%

disposent de financements publics  
nationaux comme **principale**  
**source de revenus.**

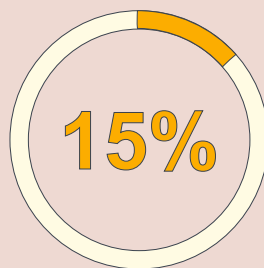
En France :

L'État n'alloue que **171,7 M€** en 2023 à la lutte contre les violences faites aux femmes, soit



**des besoins réels estimés.**

En 2025, les associations françaises ont subi une **baisse moyenne de**



**de leurs subventions,**  
entraînant la fermeture de  
permanences et la réduction de  
l'accompagnement pour

**6 258**  
**femmes & enfants.**

<sup>1</sup> Exemple : en France, les déclarations de la ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, ont montré les risques d'instrumentalisation des financements publics. En février 2024, elle a menacé de retirer des subventions aux associations dont les prises de position étaient jugées « ambiguës » sur le conflit israélo-palestinien. Ce type de pression politique, qui conditionne l'accès aux fonds publics à une forme d'alignement idéologique, illustre les contraintes auxquelles les structures féministes doivent faire face pour préserver leur autonomie et leur liberté de parole.



**DÉCOLONISER L'AIDE  
PUBLIQUE AU  
DÉVELOPPEMENT  
FRANÇAISE ET  
EUROPÉENNE POUR UN  
SOUTIEN DIRECT  
AUX LUTTES FÉMINISTES  
ET INTERSECTIONNELLES**

L'accès aux financements est un enjeu politique et démocratique central pour les organisations féministes. Pourtant, malgré les engagements de la France et de l'Union européenne, **l'aide publique au développement (APD) reproduit encore des logiques verticales, technocratiques et fragmentées.** Les conditionnalités, les appels à projets lourds et les temporalités rigides marginalisent les organisations les plus ancrées dans les réalités locales, au profit d'approches institutionnalisées et consensuelles. Pour espérer accéder à ces ressources, nombre d'organisations du Sud se voient contraintes de passer par des intermédiaires basés en Europe, ce qui renforce les déséquilibres structurels au détriment de leur autonomie et de leur capacité d'action directe.

À cela s'ajoutent des contraintes techniques structurelles, souvent ignorées des bailleurs : faibles infrastructures numériques, absence d'accès stable à Internet, manque de logiciels adaptés ou compatibles, difficulté à satisfaire aux exigences en cybersécurité, et pénurie de personnel qualifié. Une organisation interrogée dans le cadre de notre enquête note ainsi que certaines plateformes pour le dépôt des demandes de financement « ne sont ni disponibles ni supportées » dans son pays. La fracture numérique est donc un obstacle réel et persistant, aggravé par l'externalisation croissante des tâches de reporting ou d'évaluation.

Les coupes budgétaires récentes aggravent ce déséquilibre. **En France, plus de 2,2 milliards d'euros ont été retranchés à l'APD en 2025, et 700 millions supplémentaires ont déjà été annoncés dans le budget présenté par le premier ministre démissionnaire François Bayrou pour 2026,** frappant de plein fouet les projets dédiés à l'égalité de genre. La diplomatie féministe, lancée en 2019, reste dépourvue de lignes budgétaires spécifiques et pérennes. Dès lors, les soutiens restent ponctuels, fragiles et dépendants d'opérateurs du Nord. Le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), avancée majeure, n'a aucune garantie de reconduction après 2027.



EN FRANCE, PLUS DE

**2,2 milliards**

**D'EUROS ONT ÉTÉ RETRANCHÉS  
À L'APD EN 2025, ET**

**700 millions**

**SUPPLÉMENTAIRES ONT DÉJÀ ÉTÉ  
ANNONCÉS DANS LE BUDGET PRÉSENTÉ  
PAR LE PREMIER MINISTRE  
DÉMISSIONNAIRE FRANÇOIS BAYROU  
POUR 2026.**



Au niveau européen, la situation est tout aussi préoccupante. Malgré les objectifs affichés des orientations stratégiques et plans d'action de la Commission européenne sur l'égalité de genre (85 % des actions – fixées en volume de projets et non en volume financier – devant intégrer le genre, 5 % avec objectif principal), **seuls 2 % des projets financés en 2021-2022 répondaient réellement à ce critère.** De plus, **moins de 0,26 % de l'APD de l'UE atteint directement les organisations féministes locales**, et encore moins celles issues de la région nord africaine. En effet, les financements transitent principalement par des agences et ONG internationales, renforçant une asymétrie de pouvoir qui prive les mouvements féministes du Sud de leur autonomie stratégique. La mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2020-2025 et du Plan d'action genre III (GAP III) est donc peu articulée à des financements concrets. **Les procédures européennes**

**restent lourdes, la concurrence avec de grandes ONG internationales désavantage les acteurs locaux, et l'écart entre besoins réels et ressources disponibles demeure important.** Quant à la stratégie européenne de 2021 en faveur des organisations de la société civile, bien qu'elle inclue des programmes thématiques et des initiatives locales, elle présente plusieurs limites. Les mécanismes dédiés et les modalités d'accès simplifiées pour les associations féministes demeurent souvent insuffisants face aux obstacles structurels et politiques auxquels ces organisations sont confrontées. De plus, le manque de financement spécifique et l'absence d'une approche régionale cohérente entravent la pleine reconnaissance et l'autonomisation des acteurs féministes, limitant ainsi l'impact réel de cette stratégie sur les droits des femmes dans la région.



**LES PROCÉDURES EUROPÉENNES RESTENT LOURDES, LA CONCURRENCE AVEC DE GRANDES ONG INTERNATIONALES DÉSAVANTAGE LES ACTEURS LOCAUX, ET L'ÉCART ENTRE BESOINS RÉELS ET RESSOURCES DISPONIBLES DEMEURE IMPORTANT.**



En Afrique du Nord, les organisations féministes se retrouvent alors prises dans un étau. D'un côté, des législations et des dispositifs répressifs criminalisent le financement étranger et les accusent de défendre des « agendas occidentaux ». De l'autre, les logiques des bailleurs imposent des mécanismes inadaptés et disqualifiants. Même les associations les plus établies se heurtent ainsi à une exclusion systémique qui menace leur survie et invisibilise leur rôle dans la défense des droits. Cette marginalisation a des effets dévastateurs puisque **près de six associations sur dix déclarent rencontrer de grandes difficultés pour accéder aux financements internationaux**. Privées de

ressources stables, **64 % ont été contraintes de réduire l'ampleur et le nombre de leurs activités, 43 % ont dû renoncer à travailler avec certains groupes ou communautés, et 42 % ont gelé, supprimé ou non renouvelé des postes essentiels**. Ce sont donc les mouvements féministes eux-mêmes, pourtant en première ligne face aux reculs des droits et aux violences, qui se voient affaiblis et fragilisés. Les témoignages convergent et révèlent un fossé structurel entre les luttes locales et les cadres imposés par les bailleurs, une violence administrative et technique qui épuise les associations et des obstacles juridiques nationaux qui transforment chaque financement en risque.

Répondre à l'exclusion systémique et aux obstacles structurels auxquels font face les associations féministes de la région ne relève pas seulement de la survie de ces organisations. C'est un enjeu politique majeur qui impose de rééquilibrer les rapports de pouvoir dans le financement international, de reconnaître pleinement l'expertise et l'autonomie des actrices locales, et de garantir l'accès à des ressources stables, flexibles et pérennes. Les besoins exprimés sont sans ambiguïté :

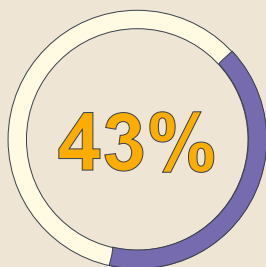


**des organisations féministes** exigent des financements pluriannuels et stables, pour sortir du cycle de survie permanent.

Près d'**une** organisation sur **deux**



demandent un **soutien clair aux frais de fonctionnement**, condition élémentaire de pérennité dans le domaine de la lutte contre les VBG et de la prise en charge des survivantes.



déclarent avoir besoin de **financements souples**, avec moins de contraintes administratives.



appellent à des financements respectueux de leurs priorités politiques, fondés sur **la confiance et l'autonomie**.



# III

## **RENFORCER L'EFFICACITÉ DES FINANCEMENTS FÉMINISTES ET DE L'EXPERTISE LOCALE FACE AUX CATAS- TROPES ET CRISES HUMANITAIRES EN AFRIQUE DU NORD**



Les organisations féministes jouent un rôle central pour protéger les droits des femmes et renforcer la résilience des communautés face à des crises multiples, que celles-ci soient politiques, économiques, environnementales, sociales, etc. Pourtant, leur action est systématiquement entravée par des financements insuffisants, mal adaptés ou soumis à un contrôle politique strict. Cette situation fragilise leur autonomie et limite leur capacité à répondre aux besoins réels des populations, notamment en contexte de crise.

Lorsque surviennent des catastrophes ou des crises humanitaires, cette fragilité structurelle se traduit par une exclusion régulière des organisations féministes des dispositifs de financement d'urgence. **Les mécanismes humanitaires orientent massivement les ressources vers les agences onusiennes et les grandes ONG internationales, reproduisant une logique verticale qui écarte les acteurs de terrain les mieux placés pour identifier et répondre aux vulnérabilités de genre.** Au Maroc, le séisme d'Al Haouz en septembre 2023 illustre cette dynamique puisque les fonds d'urgence ont été mobilisés principalement vers des acteurs humanitaires généralistes, laissant des associations comme la Fédération de la Ligue des Droits des Femmes sans ressources dédiées pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans les zones rurales touchées. En Libye, cette monopolisation des financements humanitaires par les agences internationales a maintenu les associations féministes locales en marge des interventions, malgré leur connaissance fine des réalités locales et leur légitimité auprès des communautés. Cette exclusion systématique non seulement prive les réponses humanitaires d'une expertise cruciale, mais invisibilise également les enjeux de genre dans la gestion des crises.



Face à cette mise à l'écart, **les organisations féministes tentent malgré tout de répondre aux besoins urgents des femmes et des communautés, mais au prix d'une déstructuration profonde de leurs activités.** Contraintes de redéployer leurs propres budgets pour fournir une aide directe aux populations affectées, elles le font souvent au détriment de la continuité de leurs programmes de long terme, créant ainsi un cercle vicieux qui menace leur pérennité. En mobilisant leurs ressources limitées pour pallier l'absence de réponse adaptée aux besoins des femmes, ces organisations fragilisent

leur propre fonctionnement institutionnel. En Tunisie, les crises successives, comme la pandémie de Covid-19, les tensions économiques et l'instabilité politique, ont entraîné un effondrement brutal des ressources disponibles, contraignant les associations à suspendre ou réduire de nombreux programmes essentiels. Cette interruption forcée des activités entraîne des licenciements de personnel qualifié, la fermeture de services cruciaux comme l'accompagnement des mères célibataires, et une perte de capacité organisationnelle difficile à reconstituer une fois la crise passée.



***FACE À CETTE MISE À L'ÉCART, LES ORGANISATIONS FÉMINISTES TENTENT MALGRÉ TOUT DE RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS DES FEMMES ET DES COMMUNAUTÉS, MAIS AU PRIX D'UNE DÉSTRUCTURATION PROFONDE DE LEURS ACTIVITÉS.***



Les constats globaux d'ONU Femmes confirment que cette situation ne constitue pas une exception mais bien une tendance lourde : **90 % des organisations féministes actives en contexte de crise font état d'une baisse de financements, 47 % craignent de devoir fermer à court terme et plus de la moitié ont déjà dû suspendre des programmes essentiels.** Cette précarité ne se limite pas à la phase d'urgence et se prolonge bien au-delà. **Dans l'après-crise, le manque de ressources pérennes et l'absence de financements systématiquement prévus pour la reconstruction continuent d'exclure les associations des dispositifs de relance,**

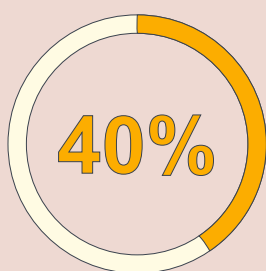
**les empêchant de participer aux efforts de reconstruction et de réforme.** Faute de ressources flexibles et pluriannuelles, leurs interventions demeurent confinées à la gestion de l'urgence immédiate, sans possibilité de transformer ces réponses en réformes structurelles durables. Cette absence de soutien durable compromet non seulement la pérennité des organisations féministes elles-mêmes, mais aussi la résilience des communautés face aux crises futures, perpétuant un cycle de vulnérabilité qui affecte particulièrement les femmes et les filles.



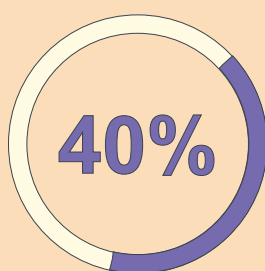
des organisations interrogées déclarent que leur accès au financement a été affecté au cours des **12 derniers mois** par l'instabilité politique ou par des restrictions administratives, juridiques et sécuritaires.



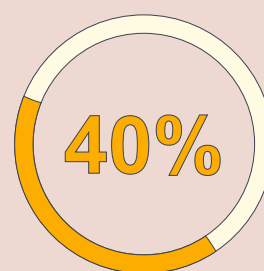
**Les conséquences de cette situation sont particulièrement préoccupantes :**



des organisations féministes interrogées déclarent avoir dû modifier, réduire ou annuler certaines activités, faute de moyens suffisants pour maintenir leurs actions dans un contexte aussi instable.



**indiquent également ne pas avoir pu répondre à des appels à projets, n'étant pas en mesure de réunir les conditions administratives et techniques exigées pour constituer des dossiers conformes.**



signalent le retrait partiel ou total de certains bailleurs de fonds internationaux, qui privilégient désormais des partenaires institutionnels jugés plus "fiables".

# LES RECOMMANDATIONS

## DE L'ALLIANCE FÉMINISTE MAGHRÉBINE POUR UN MEILLEUR ACCÈS AU FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

La Stratégie internationale pour une diplomatie féministe 2025-2030 illustre l'ambition de la France de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre à l'échelle mondiale. Cette démarche s'inscrit également dans un cadre européen où l'égalité de genre constitue une priorité politique reconnue. Cependant, cette ambition n'est pas encore pleinement traduite par des moyens financiers à la hauteur des enjeux. Les organisations féministes, qu'elles soient en Europe, en Afrique du Nord ou à l'international, jouent un rôle central dans la transformation sociale et politique. Elles restent pourtant confrontées à des besoins croissants et à un accès limité aux ressources nécessaires pour agir efficacement. Ces recommandations s'inscrivent dans ce contexte afin de renforcer la pérennité, l'accessibilité et l'adéquation des financements aux priorités concrètes des mouvements féministes.



### RENFORCER LES CADRES NATIONAUX POUR SOUTENIR DURABLEMENT LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES DANS LEURS ACCÈS AUX FINANCEMENTS PUBLICS :

- \* En sécurisant leur statut légal et leur autonomie, en garantissant des financements pluriannuels couvrant à la fois leurs activités opérationnelles et leurs frais de fonctionnement, et en simplifiant l'accès aux fonds. Il est également essentiel d'associer les OSC à toutes les décisions sur l'égalité et les droits des femmes, de renforcer leur accompagnement administratif et juridique, et d'adapter les outils aux réalités locales et rurales. Des mesures ciblées selon les contextes doivent compléter ces recommandations générales : réviser la loi 149/2019 en Égypte, consolider le cadre légal et créer un fonds d'urgence en Libye, préserver le décret-loi 2011-88 en Tunisie, mettre en place un manuel procédural clair et protéger les responsables associatifs, adapter la comptabilité et l'accompagnement au Maroc, et instaurer en France des conventions pluriannuelles et un cadre protecteur remplaçant le Contrat d'Engagement Républicain.



### FAIRE DE LA DIPLOMATIE FÉMINISTE UN LEVIER CONCRET POUR GARANTIR L'ACCÈS DES ORGANISATIONS FÉMINISTES DU SUD ET FRANÇAISES AUX FINANCEMENTS INTERNATIONAUX :

- \* En corrigeant dès 2026 la trajectoire de l'APD pour qu'elle respecte la programmation 2021 (75 % de l'APD bilatérale intégrant l'égalité femmes-hommes, 20 % spécifiquement dédiée à cette cause d'ici fin 2025 et 85 % dès 2026), en pérennisant et renforçant le Fonds de soutien aux organisations féministes à au moins 50 M€/an, et en allouant un budget dédié à la stratégie de diplomatie féministe. Les OSC du Sud doivent participer de manière permanente aux comités de pilotage et techniques, et les mécanismes de financement doivent être simplifiés, pluriannuels, inclure les coûts de structure, de fonctionnement et de plaidoyer, et être co-construits avec les associations locales pour garantir autonomie, structuration et durabilité.





## **ASSURER UNE AMBITION FÉMINISTE DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES POST-2027 :**

- \* Il est nécessaire d'inscrire dans le prochain Cadre financier pluriannuel une obligation légale de consacrer au moins 20 % du budget à l'égalité de genre, dont 5 % à des actions ayant l'égalité de genre comme objectif principal, et de mobiliser au moins 1 Md€ sur 7 ans en soutien direct, flexible et pluriannuel aux organisations féministes du Sud, avec traçabilité et indicateurs genrés pour tous les programmes. L'accès des OSC du Sud doit être renforcé, en élargissant l'éligibilité aux structures opérant de facto, en favorisant le financement de base et les coûts de fonctionnement, et en instituant des subventions pluriannuelles. Enfin, les organisations féministes doivent être pleinement associées à la co-construction des stratégies européennes par la levée des barrières structurelles (registre de transparence, délais, traduction), l'institutionnalisation d'espaces de dialogue réguliers avec les délégations de l'UE, le renforcement des points focaux genre, et la reconnaissance de la diversité des actrices, y compris les collectifs informels et les initiatives rurales, pour garantir la pertinence et l'efficacité des politiques d'action extérieure.



## **ASSURER UN ACCÈS RAPIDE, SOUPLE ET DURABLE AUX FINANCEMENTS PENDANT LES CRISES :**

- \* Dans la région nord africaine, il est prioritaire de créer des fonds d'urgence nationaux et interrégionaux accessibles aux associations féministes, y compris non enregistrées, et de prévoir des budgets flexibles répondant aux besoins prioritaires des femmes et filles, tout en intégrant systématiquement l'approche genre. Les procédures doivent être simplifiées, les dotations directes autorisées pour les OSC en première ligne, et l'accès garanti en zones rurales, frontalières ou sous contrôle alternatif, afin de protéger spécifiquement les organisations face aux attaques contre la société civile et aux restrictions de l'espace civique. Au niveau international, il convient de créer ou renforcer des fonds féministes d'urgence à décaissement rapide, soutenir la résilience organisationnelle (sécurité, cybersécurité, etc...), intégrer les féministes locales dans la coordination humanitaire, et systématiser les volets post-crise dans l'APD française, avec des lignes de transition garantissant la place des OSC féministes au même niveau que les grandes ONG internationales.



# **NOTE DE POSITIONNEMENT**

**Face à des financements  
insuffisants, défendre la  
pérennité des mouvements  
féministes en France et  
dans la région nord  
africaine.**



# LES ASSOCIATIONS DU PROJET

## BATIK International

**Fondée en 1998 en France**, BATIK International est une association de solidarité internationale qui œuvre contre la pauvreté et l'injustice sociale. À travers des projets solidaires réalisés en partenariat avec des organisations locales, en France et à l'international, l'association permet de renforcer le pouvoir d'agir et de choisir des personnes et communautés en situation de vulnérabilité, de révéler leurs talents, se construire un avenir meilleur et devenir acteurs et actrices de transformation de leurs vies.

[batik-international.org](http://batik-international.org)

## INSAF (Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en Détresse)

**Fondée en 1999**, l'INSAF œuvre depuis plus de 20 ans pour la protection et l'autonomisation des femmes et des enfants vulnérables **au Maroc**. Son action s'articule autour de trois axes : prévention de l'abandon des enfants en accompagnant les mères célibataires, lutte contre le travail des enfants et le mariage précoce en favorisant leur réinsertion scolaire, et sensibilisation et plaidoyer pour faire évoluer les lois et les mentalités en faveur des droits des femmes et des enfants.

[insaf.ma](http://insaf.ma)

## FLDF (La Fédération des Ligues des Droits des Femmes)

**Fondée en 1993**, la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF), anciennement Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes (LDDF), est une organisation féministe indépendante engagée dans la promotion de l'égalité et des droits des femmes **au Maroc**. Devenue fédération en 2009, elle adopte une approche holistique alliant action de terrain et plaidoyer politique. Son engagement repose sur deux axes : le travail de proximité, à travers l'éducation et l'autonomisation des femmes, et le plaidoyer, visant à influencer les politiques publiques. Elle intègre également les jeunes et les hommes dans sa lutte pour une société plus égalitaire et respectueuse des droits humains.

[lddfinjad.ma](http://lddfinjad.ma)

## Amal pour la Famille et l'Enfant

**Créée en 2000**, l'Association Amal pour la famille et l'enfant défend les droits des femmes et des enfants en situation d'extrême vulnérabilité **en Tunisie**, notamment les mères célibataires et les jeunes issus de milieux défavorisés. Son action repose sur la protection sociale, en accompagnant les mères célibataires et les femmes migrantes, l'autonomisation économique, à travers la formation et l'intégration professionnelle, et l'égalité des chances, en offrant un soutien éducatif et culturel aux enfants et jeunes des quartiers défavorisés. À travers ces programmes, Amal lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour une société plus équitable et solidaire.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet Ajyal Égalité, mis en œuvre avec le soutien financier d'Expertise France, dans le but de promouvoir l'égalité de genre et de renforcer les capacités des acteurs locaux engagés en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière d'Expertise France. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de BATIK International et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue d'Expertise France.